

OUI > à loi sur les Caisses de pension publiques

Le GEIP soutient la loi sur les Caisses de pension publiques contrée par voie de référendum, car c'est la seule qui garantit la non dissolution de celle-ci, qui aurait pour effet un endettement à court terme dramatique pour Genève, notamment en matière de finances publiques et de capacité d'investissement.

La nouvelle loi sur les Caisses de pension publiques, élaborée par notre Parlement, a le mérite de prendre en considération la réalité économique-sociale de Genève. Le Parlement a trouvé un compromis qui permet de limiter les dégâts, tant pour les collaborateurs/trices de la fonction publique et des établissements publics concernés que pour les pensionnés, tout en évitant un surendettement catastrophique pour Genève.

Il faut savoir qu'il ne s'agit pas là d'un caprice genevois ou d'une Genferei, mais bien d'une contrainte fédérale qui oblige les Caisses de pension publiques de tous les cantons à une couverture minimum de 80% des rentes dues à terme, au lieu de 50% précédemment. Le solde étant garanti par les collectivités du moment où celles-ci, contrairement aux entreprises, ne peuvent faire faillite.

La loi permet d'assurer un bon niveau de pension des retraités, avec des contributions ajustées. L'Etat étant lui en charge d'un plan d'assainissement échelonné sur quarante ans, avec un effort particulier immédiat comme l'exige la nouvelle législation fédérale.

Pour recapitaliser la nouvelle Caisse de pension publique, la loi concoctée par notre Parlement permettra aussi à l'Etat d'effectuer un emprunt à taux avantageux auprès de celle-ci, dans une opération gagnant-gagnant, plutôt qu'auprès des établissements bancaires où le taux d'intérêt serait bien plus élevé et, donc, les coûts pour les contribuables plus conséquents.

Risquer la dissolution des Caisses de pension publiques, c'est comme vouloir jouer à la roulette russe avec un barillet de six et avec cinq cartouches chargées, c'est s'engager avec certitude, tant pour la fonction publique que pour les contribuables, de perdre un maximum.

Au vu de ces considérations,

le GEIP vous recommande de voter OUI à la loi sur les Caisses de pension publiques
